



وزارة الزراعة

Ministère de l'Agriculture

لجنة إبرام الصفقات العمومية

Commission de Passation des Marchés Publics

Le Président

الرئيس

Nouakchott, le 16 AVR 2024 : نوآكشوط، في:

No. : الرقم

Nom de l'Autorité Contractante : PATAM / MA

AVIS D'ANNULATION D'UNE PROCEDURE

AMI N° : 04/PI/CPMP/MA//PATAM/2023

**Services de Consultant :** Services de consultant pour la réalisation de l'Etude des modalités de gestion du Centre de conditionnement et de stockage des produits maraichers de Boghé

La Commission annule la procédure de sélection d'un bureau d'études pour la réalisation de l'Etude des modalités de gestion du Centre de conditionnement et de stockage des produits maraichers de Boghé pour le motif suivant : l'activité n'est pas inscrite au PPM.

Le Décret 2022 – 083 portant application du Code des Marchés publics stipule en son Article 14 (Elaboration du Plan prévisionnel) que « l'Autorité Contractante doit publier ledit Plan sur le site de l'ARMP au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date de la première passation mentionnée dans le Plan prévisionnel ».

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 55 du Code des Marchés Publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Le Président

Mohamed MOHAMEDOU

